

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV L'EPARGNANT

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996
Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2021, SICAV L'EPARGNANT informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2020, **à compter du 24 mai 2021** :

Un dividende brut de 5,407 dinars par action

Le règlement de ce dividende sera effectué selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire aux guichets de la STB
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'EPARGNANT, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 24 mai 2021; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au vendredi 21 mai 2021 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'EPARGNANT.